



AVIS DE PUBLICITÉ
MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
DE L'AÉROPORT AVIGNON PROVENCE

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :

Société Aéroport Avignon-Provence (SAAP), concessionnaire de la Région Sud
Provence Alpes Côte d'Azur
75 rue Hélène Boucher – 84140 Avignon Montfavet.

Objet du présent avis :

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers le fait que la SAAP a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public aéroportuaire de la Région.

La SAAP est susceptible de faire droit à cette proposition et s'assure au préalable de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente pour ces lieux.

Il ne s'agit nullement d'attribuer au futur titulaire une délégation de service public ni un marché public.

Le futur occupant ne pourra se prévaloir de la législation relative aux baux d'une quelconque nature (civil, commercial, professionnel ou autre).

La présente procédure vise à garantir la transparence et l'égalité de traitement des candidats préalablement à la délivrance d'un titre d'occupation.

Désignation des biens concernés :

Le lieu sollicité est l'espace restauration situé au sein de l'aérogare dont les caractéristiques principales sont:

- Cuisine professionnelle équipée : 43 m²
- Cour / arrière-cour : 17 m²
- Salle 1 : 140 m²
- Salle 2 : 23 m²
- Terrasse extérieure : 77 m²

Activité envisagée :

La manifestation d'intérêt spontanée reçue par la SAAP consiste en l'implantation sur le domaine public concerné d'une activité de :

- Restauration sur place ;
- Vente à emporter ;
- Catering à destination des opérateurs aéronautiques ;
- Organisation d'événements ponctuels en dehors des horaires habituels d'exploitation.

Nature juridique du titre :

L'occupation donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels.

Durée : 3 (trois) ans, renouvelable une fois.

Conditions financières :

L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance détaillée comme suit :

- Une part fixe (redevance domaniale et participation aux charges communes), révisable annuellement
- Une part variable assise sur le chiffre d'affaires
- Une participation forfaitaire annuelle à la communication de l'aéroport

Les modalités précises seront arrêtées dans la convention d'occupation.

Pour l'année 2026, les tarifs applicables de l'aéroport d'Avignon-Provence pour l'espace restauration aérogare sont les suivants :

- redevance domaniale : 66 € HT/m²/an
- Charges communes : 2.29 € HT/m²/an
- Part variable assise sur chiffre d'affaires : pourcentage proposé par le candidat
- Forfait annuel communication de l'aéroport : 50€ HT/an

Conditions d'exploitation :

Horaires : Le candidat devra assurer une ouverture minimale de 10h00 à 14h00. En dehors de cette plage horaire, les candidats peuvent proposer dans leur projet une amplitude d'ouverture plus grande notamment l'ouverture en soirée pour un service et/ou l'organisation d'évènement privés.

Remise d'éventuelles manifestations d'intérêt :

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, celle-ci peut être adressée à compter de la publication du présent avis à l'adresse indiquée ci-après, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou remis contre récépissé) :

Société Aéroport Avignon-Provence
75 Rue Hélène Boucher
84140 AVIGNON-MONTFAVET
A l'attention du Responsable Domanial

Cette demande peut être également envoyée par voie électronique à l'adresse suivante : aerofoncier@avignon.aeroport.fr

Les dossiers de candidature devront obligatoirement comporter les éléments de nature à en assurer le sérieux les documents suivants :

- Présentation juridique : nom candidat, forme juridique, raison sociale et coordonnées

- Présentation financière du candidat : modalités et sources de financement
- Références professionnelles
- Concept détaillé d'exploitation
- Organisation opérationnelle (horaires, effectifs, saisonnalité)
- Projet d'aménagement des espaces
- Engagements environnementaux
- Prévisionnel d'activité et proposition financière

Tout renseignement complémentaire concernant cette information est disponible auprès des services de la SAAP à l'adresse suivante :

aerofoncier@avignon.aéroport.fr

Date limite des manifestations d'intérêt :

Toute manifestation d'intérêt doit parvenir à l'une ou l'autre des adresses indiquées ci-dessus **avant le 14 septembre 2026 12h.**

Date de publication du présent Avis : 12 aout 2026